



Mon mari souhaite divorcer, je ne le souhaite pas

Par **nathalie foissac**, le **03/11/2016** à **07:52**

mon mari souhaite divorcer, je ne le souhaite pas
suis je obligée d'accepter ?

nous allons probablement souhaiter tous les deux la garde des enfants, et je tiens à leur éviter un déménagement, un choc supplémentaire, et donc rester dans la maison, qui est un héritage de mon mari,

nous sommes mariés sous la séparation des biens,

la maison a été acquise, il y a 20 ans, l'année où nous avons commencé à vivre ensemble, j'ai participé aux dépenses du foyer, néanmoins c'est lui qui payait l'emprunt, qui est terminé, comment conserver la maison, la garde des enfants ?

Par **Visiteur**, le **03/11/2016** à **11:46**

un p'tit bonjour serait le bienvenu ?! Sinon, si votre mari désire divorcer je ne vois pas pourquoi vous y opposer ? Vous comptez rester mariés ainsi ? Mais ceci n'est que philosophique. Votre mari dépose une demande de divorce et que vous le vouliez ou non, dans 2 ans, vous êtes divorcés. Pour la maison, elle vient d'un héritage donc... elle est à lui ! Vous dites qu'il a payé le crédit tout seul ? Mais vous êtes mariés ? Donc, là, en principe, qu'il le veuille ou non, vous y avez participé !? Dans le mariage tout est en commun ! Son argent est le votre, et vice versa. On appelle ça la communauté du mariage ! Pour les enfants, idem ! Ils sont à lui aussi ! donc il aura les mêmes droits que vous !

Par **youris**, le **03/11/2016** à **18:06**

bonjour,

si la maison est un héritage de votre mari, la maison lui appartient.

si vous divorcez, vous n'aurez aucun droit pour rester dans la maison sauf si votre ex y consent avec peut être un loyer.

que vous refusiez de divorcer, n'interdit pas à votre mari de déposer un requête en divorce devant le juge aux affaires familiales.

salutations

Par **charlotte marcon**, le **05/11/2016** à **20:33**

le mieux c'est de prévenir plutôt consulte moi je pourrais t'aider